

**Marchés publics de Maîtrise d'oeuvre
N° de consultation : 2019/50502/0017**

**Objet de la consultation : Travaux de modernisation et de
sécurisation au Musée d'Art Contemporain**

QUESTIONS / REPONSES

Question n° 2 :

Il est fait mention au CCTP qu'une étude acoustique est jointe à la consultation, sauf erreur de notre part ce n'est pas le cas. Pouvez-vous nous transmettre celle-ci.

Réponse à la question n°2 :

Il n'y a pas d'étude spécifique à l'opération mais, néanmoins, nous demandons de respecter les performances suivantes :

- L'affaiblissement acoustique des menuiseries extérieures doit être égal à ou à plus de 35 dB.
- Les niveaux sonores acoustiques dus aux équipements ne devront en aucun cas dépasser, à l'intérieur du bâtiment, 35 dB(A).
- Le bruit provoqué par le matériel installé à l'extérieur ne dépassera pas les valeurs limites de bruit ambiant ou d'émergence définis par la Norme NFS 31.010 et l'arrêté du 5 mai 1988.